

# MAIRIE de VILLEGLY

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 09 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 09 DECEMBRE 2024 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – AZEMA – MAURY – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU –LEVEJAC – SALANDINI.  
M. Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés : MM. et Mmes SANCHEZ – BELUCHE – FOURES.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire propose de déplacer le point n° 1 en fin de séance.  
Accord unanime du Conseil Municipal.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **AFFECTATION DU FPIC 2024 – AUGMENTATION DE CREDITS (DM).**

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre du FPIC 2024, une somme de 32 217,00 € a été attribuée par Carcassonne Agglo à la commune.

Il propose que cette somme soit affectée à l'aménagement de la nouvelle aire de jeux pour enfants.

L'ensemble des devis de ce projet s'élève à 44 128.54 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération pour le montant indiqué, sollicite Carcassonne Agglo afin que l'aide attribuée soit affectée à cette opération et valide sa création sur le budget communal.

La mise en place de cette opération nécessite trois décisions modificatives :

- D.M. n° 5, ouverture de crédits budgétaires :

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2128 – 21 – 332 Aire de jeux CITY	+ 30 000 €	13251 – 332 Agglo : FPIC 2024	+ 32 200 €
2188 – 21 – 332 Aire de jeux CITY	+ 10 200 €	13258 - COVALDEM	+ 8 000 €

- D.M. n° 6, Virements de crédits :

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2188 – 21 – 332 Aire de jeux CITY	+ 10 000 €		
231– 23 – 226 Restauration église	- 10 000 €		

o D.M. n° 7, Virements de crédits

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2135 – 041 Opération d'ordre budgétaire	+ 1 381 €	203 – 041 Opération d'ordre budgétaire	+ 1 381 €

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.**

Comme tous les ans et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose à ses collègues l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2025.

Ils portent sur les opérations figurant sur le budget 2024 et le montant maximum est de 25 % des crédits ouverts sur ledit budget 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits.

**- ACQUISITION DU VEHICULE KANGOO.**

M. le Maire informe ses collègues que le leasing Kangoo utilisé par les services techniques s'est achevé le 26/06/2024.

Il indique que M. BENOIT, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des travaux, a engagé des négociations avec le concessionnaire, en vue d'acquérir ce véhicule.

Cette proposition est liée aux aménagements réalisés correspondant à l'utilisation des services techniques.

Avis unanime du Conseil Municipal pour le principe d'acquisition de ce véhicule qui sera effectif après réception de l'offre du concessionnaire.

**- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR.**

M. le Maire rappelle à ses collègues la politique de la commune en matière de ressources humaines qui consiste à nommer les agents lors de diverses promotions.

Pour cette année, il propose :

- Mme BOURGUIGNON Valérie nommée, au titre de la promotion interne au grade de Rédacteur Territorial, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.
- M. PITIE-ODORICO Nicolas, nommé suite à la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces deux nominations nécessitent la modification du tableau des effectifs.

Accord unanime du Conseil Municipal pour la modification du tableau des effectifs ainsi que la nomination des agents à leur nouveau grade.

**- PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.**

M. le Maire informe ses collègues que la Loi dite « Climat et résilience », a défini un nouvel objectif central des politiques d'aménagement du territoire : le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2025.

Dans le cadre de cette loi, les mairies dotées d'un P.L.U. doivent présenter un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au moins une fois tous les trois ans.

Le premier doit être présenté d'ici la fin de l'année 2024.

Dans le cadre de ce processus, l'Etat a mis à disposition une trame du rapport triennal qui a été établi par le CEREMA pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2022.

Après examen de ce rapport, il s'avère que les indicateurs et les données correspondent à la réalité de 2024.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de l'approuver, afin qu'il soit présenté aux diverses institutions, à savoir :

- Carcassonne Agglo,
- L'Etat.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE.**

Suite à la réflexion menée concernant la location de la salle polyvalente et au regard de l'expérience de son utilisation ultérieure, M. le Maire informe ses collègues de la nécessité de procéder à la mise à jour du règlement intérieur, afin de fixer les règles applicables lors des locations et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les propositions de modification portent sur les modalités de réservation, la mise à disposition, l'accord et la responsabilité en terme d'assurance.

Il précise à ce sujet, que les pratiques actuelles ne garantissent pas les intérêts de la commune en cas de dégradation importantes faites par un tiers lors d'une location.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement avec les modifications suivantes :

- Suppression de la location aux personnes extérieures à la commune,
- Modification des trois cautions,
- Modification du montant des locations,

et valide la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Arrivée de M. Emmanuel COULONVAL.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT présente le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants et précise que les travaux sont programmés pour le début d'année 2025.

Des travaux sont actuellement réalisés par le SIC de La Redorte, à savoir, le cheminement piétonnier sur l'avenue du Minervoys entre l'Hôtel de Ville et le centre paramédical.

Le parking projeté au tennis sera réalisé en début d'année prochaine avec la modification du revêtement pour tenir compte des règles de non artificialisation des sols.

M. COULONVAL informe ses collègues de la matinée avec repas de la réserve communale.

M. AZEMA fait le point sur la soirée prévue le 27 décembre avec sa retraite aux flambeaux et le spectacle sons et lumières « La Merveille des Eaux ».

Il fait également le point sur les travaux effectués par la Fédération de Chasse à la marre de Pech Couyous.

M. GREFFIER rappelle le repas de Noël qui sera organisé le 20 décembre au centre de loisirs.

Il informe que suite au dysfonctionnement de quatre caméras, un technicien de l'entreprise JD2M viendra établir un diagnostic ainsi qu'un devis de remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 05.

Le Maire,



Alain MARTY